



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20201207_09

Séance du 7 décembre 2020

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de la convocation :

30 novembre 2020

Date d'affichage

du compte rendu :

11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Lydie CHANEZ (procuration à Gérard MUGNIOT), Michaël FUMEY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Nouveau préau
Demande de subventions DETR

Il est nécessaire de doter l'école d'un nouveau préau couvert et non fermé, d'une superficie d'environ 140 m², dans le prolongement de l'ancienne école maternelle (salle Libellule).

Ce nouveau préau pourra également servir de petite halle couverte en cas de besoin (verre de l'amitié, spectacle...).

La Commune a missionné le SIDEC et l'architecte Georges LADOY pour concevoir ce projet.

Le budget prévisionnel pour cette opération est de 112 524 € HT :

Postes de dépenses	Budget (HT)
Construction	84 000 €
Maîtrise d'œuvre	6 980 €
AMO	2 643 €
Bureau de contrôle	840 €
CSPS	840 €
Diagnostic	4 000 €
Etude géotechnique	7 000 €
Frais de publicité	1 500 €
Révision des prix	2 721 €
Frais divers et imprévus	2 000 €
Total	112 524 €

Le plan de financement est le suivant :

Organisme	Taux	Montant
État (DETR)	30 %	33 757,20 €
Autofinancement	70 %	78 766,80 €
		112 524,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet du nouveau préau et arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Florent SERRETTE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Florent Serrette.